

Les bons coups de l'aménagement du territoire de Nicolet-Yamaska

Nicolet, le 11 janvier 2024

Plusieurs projets d'aménagement pourront voir le jour un peu partout dans Nicolet-Yamaska grâce au Fonds de soutien aux projets structurants du territoire financé par le volet 2 du Fonds région et ruralité (FRR). En conseil des maires, les élu·es ont accepté six projets municipaux totalisant 267 790 \$ qui seront versés aux municipalités pour la mise en œuvre de ces initiatives, dont les travaux sont évalués à près de 1 473 000 \$.

« Tous ces projets qui verront le jour sont des exemples concrets de retombées directs pour la population en termes de services et d'infrastructures communautaires. Nous sommes heureux d'offrir un soutien qui permettra de rendre nos communautés attractives », commente la préfète, Mme Geneviève Dubois.

Également, un second appel de projets avait lieu au même moment, soit pour le grand projet Un territoire en transition, financé cette fois-ci par le volet 3 du FRR. Deux projets ont été recommandés au conseil des maires et ont été acceptés, ceux de la ville de Nicolet et de la municipalité de Sainte-Monique. La ville de Nicolet a obtenu une contribution de 35 000 \$ pour son projet Consolidation d'un corridor de connectivité écologique par la conservation volontaire. Même son de cloche pour la municipalité de Sainte-Monique pour son projet Une municipalité qui cultive son avenir ! qui vise à développer une communauté nourricière.

En ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, le conseil des maires a adopté le règlement édictant l'entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint entre la MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour. « Nous sommes heureux de travailler de pair avec notre MRC voisine, Bécancour et nous sommes très optimistes envers la mise en œuvre de ce nouveau plan d'action du PGMR ».

Finalement, la version finale du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHN) a été adoptée. « Nous avons travaillé ardemment à l'élaboration de ce plan et nous nous sommes donnés l'objectif de conserver 38 % du territoire en milieux humides, hydriques ou naturels, ce qui correspond à 100 % des milieux aujourd'hui présents sur le territoire de la MRC. C'était un objectif ambitieux et nous sommes fiers d'avoir atteint ce résultat qui sera plus que bénéfique pour nos milieux », explique le préfet suppléant, M. Claude Lefebvre.

-30-

Source

Frédérique Gervais, conseillère en communication
819-519-2997 poste 2256
f.gervais@mrcny.qc.ca